

# Réunion du Conseil Municipal

## du 5 novembre 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 5 novembre 2015 à 17H00 sous la Présidence de Madame Cécile CREUZON, Maire.

### **ORDRE DU JOUR :**

1. Ecluse de la Pougé
2. Prise en charge extension réseau d'eau à La Bessède
3. Compte rendu visite du paysagiste place de la Poste
4. Permanences fermeture église
5. Marché de Noël
6. Divers

Présents : MM. René BAILLOT, Yves DANCHAUD, Didier GIRAUD, Serge SAINTIGNY, Claude STEINER, Claude TOURAND,  
Mmes Christine BOUSSAGEON, Sandra CHARRIERE, Cécile CREUZON, Catherine DHUME, Maria DUSSAT, Marie Thérèse PIERRON, Isabelle ROUSSILLAT, Marie Chantal SIMONNET.

Absent excusé : M. Olivier NORE.

Secrétaire de séance : Mme Maria DUSSAT.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 7 octobre 2015 est approuvé à l'unanimité.

#### **1) Ecluse de la Pougé :**

Suite au projet de réalisation d'une microcentrale hydroélectrique sur la Tardes et l'écluse de la Pougé, une réunion a été organisée avec les services du bureau des milieux aquatiques de la Préfecture. Un exposé du contexte réglementaire a permis une première approche de ce dossier complexe.

#### **2) Prise en charge extension réseau d'eau à La Bessède :**

Une demande de permis de construire a été déposée à la mairie pour la construction d'un pavillon dans le village de La Bessède en zone urbaine où il appartient à la commune d'apporter les réseaux en limite de propriété. Or, ce terrain n'étant pas desservi en eau potable, Madame le Maire a demandé un devis à la Lyonnaise des Eaux pour l'ensemble du travail : terrassement de la tranchée pour pose de la canalisation (3 045,00 € H.T.) et fourniture et mise en place du matériel (1 917,50 € H.T.). Un autre devis concernant uniquement le terrassement de la tranchée a été réclamé au S.I.V.O.M. Le montant s'élève à 1 240,00 €H.T.

Le Conseil Municipal, par 13 voix pour et une abstention, décide de faire effectuer les travaux afin que le permis de construire ne soit pas refusé et de confier les travaux de terrassement au S.I.V.O.M. et le branchement à la Lyonnaise des Eaux. Le coût total est de 3 789,00 €T.T.C.

#### **3) Compte rendu visite du paysagiste place de la Poste :**

Le paysagiste du cabinet d'architectes est venu constater l'état des plantations, en présence de Madame le Maire et de l'employé communal en charge du fleurissement. Le

lierre planté une deuxième fois le long de l'avenue Georges Clémenceau ne poussant toujours pas, il propose de faire semer du gazon. Le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité mais aux frais de l'entreprise Les Bosjardins. Les arbres morts situés derrière la Poste seront remplacés et les nénuphars seront plantés dès que l'eau sera en mouvement par la mise en service de tous les bassins.

Madame le Maire rajoute que suite au problème d'étanchéité du bassin « miroir », une réunion a été programmée au mois d'octobre en présence des conseillers municipaux, du chef de chantier de l'entreprise Eurovia et de M. GIRAUDY du cabinet d'architectes Oekoumene. Ce dernier a fait un compte rendu de cette réunion dont madame le Maire donne lecture. Une amorce de solution satisfaisante (pose d'une étanchéité complète dans le bassin miroir) est en cours de discussion.

#### **4) Permanences fermeture église :**

Madame le Maire demande aux Conseillers Municipaux de continuer ce service le week-end à partir du vendredi soir et les jours fériés. Trois élus ne sont toujours pas d'accord et les trois élus en charge de la fermeture des WC publics sont exemptés. Un planning est établi jusqu'en mars 2016 et distribué aux Conseillers Municipaux volontaires.

#### **5) Marché de Noël :**

Le marché de Noël est fixé au samedi 12 décembre 2015 dans la salle des fêtes et sur la place de la Poste. Les Conseillers Municipaux seront mis à contribution pour servir le café à partir de 8 heures et pour le nettoyage de la salle des fêtes à partir de 18 heures compte tenu des élections départementales le lendemain. Courriers, affiches et flyers vont être édités. De nouvelles décorations pour l'avenue Georges Clémenceau seront achetées en 2016 après les travaux d'enfouissement des lignes. Le pont Roman sera éclairé.

#### **6) Divers :**

➤ Le repas des aînés : il aura lieu le 24 janvier 2016 dans la salle des fêtes. Des propositions de menus seront demandées aux restaurateurs chambonnais ainsi qu'au Moulin Chancelier. La proposition du « Drive fermier » de participer aux colis des aînés est étudiée. Après discussion, le Conseil Municipal vote à l'unanimité la poursuite du système de bons d'achat d'une valeur de 20 € pour les personnes qui ne participeront pas au repas, à utiliser à Intermarché de Chambon. Ce système, adopté l'année dernière, semble satisfaire la majorité des aînés. Un Conseiller Municipal propose d'utiliser les bons d'achat dans tous les commerces de la commune. Le Conseil municipal reste cependant ouvert à d'autres propositions du « Drive fermier ».

➤ E.H.P.A.D. : les résidents et les animateurs ont confectionné un panneau en bois « Bienvenue à Chambon sur Voueize » de 1,80 m x 0,80 m. Ce panneau sera installé route de Gouzon au dessus de l'E.H.P.A.D. Le Conseil Municipal est invité au vernissage le 24 novembre 2015 à 15 heures dans la salle des fêtes. La Municipalité accepte de prendre en charge le « pot » offert à cette occasion.

➤ Chemin de La Bessède : l'enquête publique pour la vente de ce chemin aura lieu du 24 novembre 2015 au 8 décembre 2015. Le prix de vente est fixé à l'unanimité à 300 € Les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

➤ Chemin du Grand Lut : un rendez-vous avec la commission des travaux et le propriétaire riverain est prévu.

➤ Achats de panneaux : le Conseil Général a répondu aux différentes demandes de la commune. L'installation d'un panneau indiquant l'aire de repos à gauche route de Guéret en partant de Chambon n'est pas acceptée car dangereuse. Le Conseil Municipal décide d'indiquer l'aire de pique-nique de la commune. Une voie piétonne ne peut pas être matérialisée route de Lépaud. Le renforcement de la signalisation d'animation des communes de Chambon sur Voueize et d'Evaux les Bains avant l'échangeur n°42 sur la RN 145 consistant à ajouter la mention « prochaine sortie » est transmis au service de la D.I.R.C.O. en

charge de cet équipement. Si on ajoute, sous le panneau « sens interdit » situé en face de la perception, un panneau « sauf aux véhicules de service », la responsabilité en cas d'accident incombe entièrement au Maire. Madame le Maire souhaite que ce panneau reste en l'état et demande au S.I.V.O.M. de réfléchir avec la commune pour régler le problème de passage du camion de ramassage des ordures ménagères.

➤ Deux poteaux d'incendie sont à renouveler, un dans le lotissement Côte des Granges et dans la zone industrielle pour un montant de 5 082,00 €TTC. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

➤ Madame le Maire informe qu'une réunion a lieu à la Mairie d'Evaux les Bains le 06/11/2015 concernant les Offices de Tourisme.

➤ Mur « Aubelle » : l'avocate de la commune a envoyé un courrier accompagné du jugement du Tribunal Administratif de Limoges. Ce jugement est en faveur de la commune, il dit : « L'ouvrage inférieur sert de soutènement à la voie publique qui se trouve en surplomb par rapport à la parcelle cadastrée section AC n° 216 appartenant à M. Aubelle ; qu'ainsi, et en l'absence de titre en attribuant la propriété aux propriétaires des parcelles en bordure desquelles il est édifié ou à des tiers, cet ouvrage doit être regardé comme un accessoire indispensable de la voie publique et, par suite, comme appartenant au domaine public routier de la commune de Chambon sur Voueize ; qu'en revanche, l'ouvrage supérieur, construit par des personnes privées sur le domaine public et servant uniquement de clôture, ne peut être regardé comme un accessoire indispensable de la voie communale ; qu'il ne peut, dès lors, être regardé comme une dépendance du domaine public communal ». En conséquence, la requête de M. Aubelle est rejetée. Madame le Maire propose une réponse à l'avocate, validée à l'unanimité par les élus.

➤ La construction d'un garage dans la cour de l'école primaire est en cours.

➤ Le cabanon endommagé situé à proximité de la garderie va être démonté.

➤ Une étude est menée par le SIVOM pour réduire le poids des ordures ménagères.

La séance est levée à 20h00.

Le Maire,

La Secrétaire,

Cécile CREUZON

Maria DUSSAT